



COMPTE RENDU DE SÉANCE du conseil municipal du 2 avril 2019

Séance du 2 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le deux avril à 19 h 09

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 27 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Maire.**

Présents :

Mmes, Mrs AGRAIN Christian, AUBERT Jeanine, BARBALAT Michel, BONNET Chantal, BOSDECHER Nicole, COFFY Valérie, ENJOLRAS Fernand, MARTEL Franck, PALHIÈRE Jean-Louis, RIGAUD Madeleine, ROCHER Marielle, ROUBIN Alain, SENTENAT Ginette, SOUCHON Danièle, VALLADIER Georges, VIDIL Raymonde.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme BERARD Chantal à Mme VIDIL Raymonde, M. COFFY Alex à M. BARBALAT Michel, Mme GAYTE Catherine à M. PALHIÈRE Jean-Louis, M. CHABANEL Fabrice à Mme RIGAUD Madeleine,

Absents :

M. JULLIAND Daniel, M. SAHUC Sébastien,

Arrivée de Madame Chantal Bérard à 19h50 pour la délibération 07

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Raymonde VIDIL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 2 avril 2019

2. Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2019

Le procès-verbal est voté à l'unanimité

3. Approbation du compte de gestion 2018

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal décide :

- **Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Le compte de gestion est voté à l'unanimité

4. . Approbation du compte administratif 2018

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal décide :

Le compte administratif est voté à l'unanimité en l'absence de Monsieur le Maire

5. Affectation du résultat 2018

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal décide :

- **Après avoir pris connaissance du tableau de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la Commune de Polignac, le Conseil Municipal a validé son affectation comme présenté dans le tableau ci-joint.**

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité

6. Aide à l'enseignement privé 2019

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **ATTRIBUE une aide à l'école Sainte Jeanne d'Arc d'un montant de 99 967.05 €**
- **DECIDE d'inscrire au budget prévisionnel 2019 les dépenses en résultant**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant qui sera conclu entre la Commune et les représentants de l'Ecole Privée.**

L'aide à l'enseignement privé est votée à l'unanimité

7. Subventions 2019 versées aux associations

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le montant des subventions allouées en 2019 aux associations de la Commune, soit un total de 16 589.30 €.**
- **DECIDE d'inscrire au budget primitif 2019 les dépenses en résultant**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent**

Les subventions 2019 sont votées à la majorité 5 abstentions

8. Taux d'imposition 2019

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal décide :

- **APPROUVE les taux d'imposition de la manière suivante :**
- **Taxe d'habitation : 10.92 %**
- **Foncier bâti : 15.97 %**
- **Foncier non bâti : 54.25 %**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant**

Les taux d'imposition sont votés à l'unanimité.

9. Budget prévisionnel 2019

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le Budget Primitif 2019 de la Commune.**

Le budget primitif 2019 est votée à l'unanimité

10. Reconduction aide complémentaire de la commune dans le cadre de l'OPAH

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **PROLONGE l'aide complémentaire municipale à l'OPAH communautaire, dans la limite du budget pré-établi, soit 20 000 €, avec les mêmes conditions établies dans la délibération du 24 avril 2014,**

La reconduction est votée à l'unanimité

11. Mise en sécurité des locaux sportifs de la commune de Polignac - Plan de financement et demande de subvention FIPDR 2019

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **VALIDE le plan de financement tel que ci-dessus pour 3 518.00 € HT, soit 4 221.60 € TTC ;**
- **SOLLICITE une aide financière auprès de l'Etat au titre du FIPDR 2019 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER et TRANSMETTRE tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**
- **INSCRIT cette opération au budget 2019.**

Le plan de financement et la demande subvention sont votés à l'unanimité

12. Création d'une régie en faveur de l'aire de camping-car

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la création de la régie « aire de camping-car »**
- **APPROUVE l'ouverture d'un compte DFT rattaché à cette régie**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « commerçant ».**

La création de la régie est votée à l'unanimité

13. Tarifs de l'aire de camping-car

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les tarifs à appliquer à l'aire de camping-car de Polignac à compter du 1er juin 2019**

Les tarifs sont votés à l'unanimité

14. Levée de garantie – Programme d'Aménagement Paysager et Urbain 2 du bourg de Polignac – Entreprise CHABRAND

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le versement des retenues de garanties à l'entreprise Emile CHABRAND en charge du lot 2 des travaux du PAPU 2 pour un montant de 1 206.32 €**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y réfèrent.**

La levée de garantie est votée à l'unanimité

15. Contrat d'accueil du groupe INTERFOLK 2019

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **DONNE un avis favorable au contrat d'accueil des groupes INTERFOLK**
- **AUTORISE Monsieur VALLADIER Georges, Adjoint au Maire, à signer le contrat de prestation**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mettre au paiement 1 120.00 €**

Le contrat d'accueil est voté à l'unanimité

16. Contrat saison culturelle du 6 avril 2019

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le contrat liant la Commune et l'Association Les Baladins**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat et à mettre en paiement 400.00 € et 10 % des entrées**

Le contrat est voté à l'unanimité

17. Création de poste de technicien principal de 2ème classe

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la création d'un emploi relevant du grade de technicien principal de 2ème classe appartenant à la filière technique à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2019**
- **AUTORISE le Maire à inscrire ce poste au budget primitif de la commune**

La création de poste est votée à l'unanimité

18. Demande de classement au label « Les plus beaux villages de France »

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **DEPOSE un dossier de candidature à l'association « Les Plus Villages de France »,**
- **AUTORISE le Maire à inscrire budget primitif de la commune les dépenses afférentes à ce dossier**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier**

La demande de classement est votée à l'unanimité

19. Approbation du rapport de la Commission local d'évaluation des charges de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : gendarmerie de Craponne, Halle d'exposition de Saint-Paulien, Gymnase de Saint-Paulien et Embarcadère à Vorey

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le rapport de la CLECT du 19 décembre 2018 comme présenté ci-dessus**

L'approbation du rapport est votée à l'unanimité

20. Révision du loyer du local commercial situé sur la parcelle BR 243

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **FIXE** le loyer de l'espace commercial implanté sur la parcelle BR 243 à 300 euros mensuel pour une année supplémentaire jusqu'à la date anniversaire d'entrée des locataires actuels.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent

La révision du loyer est votée à l'unanimité

21. Cessions de terrain à La Ribeyre

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le document d'arpentage, tel qu'il est présenté
- **ACCEPTE** lesdites cessions à l'euro symbolique
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.
- **DIT** que les frais d'acte administratif seront à la charge de la Commune.

La cession de terrain est votée à l'unanimité

22. Extension basse tension à Marnhac

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet d'extension de BT ;
- **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente ;
- **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à 900 € et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental ;
- **INSCRIT** à cet effet la somme de 900 €uros au budget 2019.

L'extension est votée à l'unanimité

23. Extension basse tension borne de camping-car bourg de Polignac

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avant-projet d'extension de BT ;
- **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente ;
- **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à 510 € et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental ;
- **INSCRIT** à cet effet la somme de 510 €uros au budget 2019.

L'extension est votée à l'unanimité

24. Adhésion à l'application « Panneau Pocket »

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'adhésion à l'application « Panneau Pocket »**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents et à mettre en paiement 230 € TTC**

L'adhésion est votée à l'unanimité

25. Dénomination noms des rues complémentaires

Sur la base de ces éléments le Conseil Municipal :

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les noms de rues ci-dessus pour la Plaine de Rome et le Moulin des Estreys conformément aux plans annexés à la présente délibération.**
-
- **Les services du Cadastre, de La Poste, du Syndicat d'Assainissement des Eaux, ERDF, GRDF, France Télécom, et le SDIS seront informés de cette décision.**

La dénomination est votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 14.

Le Maire,

M. Jean-Paul VIGOUROUX